

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 02 avril 2024

Référence
2024_022

Objet de la délibération
Délibération portant sur la demande de subvention pour l'installation d'une alarme attentat anti-intrusion au sein de l'école dans le cadre du Plan Particulier de Mise en sûreté (PPMS)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
26 mars 2024

Date d'affichage
09 avril 2024

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

L'an deux mil-vingt-quatre, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FINET Hélène, (pouvoir à M. CARAY Frédéric), M. MEGEMONT Etienne (pouvoir à M. ANDANSON Alain)

Absent excusé :

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZET LACOURT Noëlle

Objet de la délibération : Délibération portant sur la demande de subvention pour l'installation d'une alarme attentat anti-intrusion au sein de l'école dans le cadre du Plan Particulier de Mise en sûreté (PPMS)

Rapporteur : Hélène BRIGNON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2023_074 du 19 décembre 2023 portant la sécurisation de l'entrée de l'école par une ouverture avec interphone vidéo et demande de subvention ;

Madame Hélène BRIGNON indique que depuis la circulaire du 8 juin 2023, le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) est unifié. Le PPMS risques majeurs et le PPMS attentat-intrusion sont fusionnés dans un même document. En complément d'au moins deux exercices incendie, un exercice devra être réalisé en septembre-octobre et un autre avant les vacances d'hiver (février-mars),

En sus de la demande de subvention pour l'installation d'un interphone vidéo, il est proposé d'installer une alarme attentat anti-intrusion dans le cadre du PPMS.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 09 avril 2024

Et

Publication ou notification
du : 09 avril 2024

Le nouveau plan de financement prévisionnel dans le cadre de la demande de subvention auprès du conseil régional Auvergne Rhône-Alpes est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Interphone	1 840 €	Conseil Régional	50 %	3 000 €
Équipement PPMS	3 920 €			
Mise en service et formation	240 €	Autofinancement	50 %	3 000 €
TOTAL	6 000 €	TOTAL		6 000 €

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- DE VALIDER les travaux sous réserve d'attribution de la subvention ;
- D'AUTORISER le maire à réaliser la demande de subvention auprès du conseil régional Auvergne Rhône-Alpes.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER

